

## COMMISSION TRIAL REGLEMENT 2025

Les règlements de la Commission Trial de la Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) sont établis conformément au Code sportif et aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de règlement.

En participant à son championnat et à ses épreuves j'autorise la ligue motocycliste à exploiter toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tout support et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image.

Le règlement particulier de chaque épreuve de Trial organisé par un Club de la LMOC complète ces présents règlements.

Des avenants modificatifs pourront être établis en cours de saison pour s'adapter aux événements. En pareil cas, l'avenant sera publié sur le site Internet de la Ligue Motocycliste Occitanie.

Le Titre 1 présente le règlement du Championnat Occitanie Trial 2025.

Le Titre 2 présente le règlement des Rencontres Trial éducatif Occitanie 2025.

### **ARTICLE 1: CHAMPIONNAT**

La Ligue Motocycliste Occitanie met en compétition un titre de Champion Occitanie Trial par catégorie qui se déroulera du 1er janvier au 30 novembre 2025. Le règlement FFM sera pris en considération pour tout article non-traité dans le présent règlement. Ce Championnat est ouvert à tous les pilotes titulaires d'une licence FFM compétition à l'année, délivrée par un Club affilié de la Ligue

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT**

Les engagements se feront sur le site engagesports Au moment de son engagement le pilote choisira son horaire de départ en fonction des disponibilités restantes, les premiers engagés seront les mieux servis.

**Au moment de son arrivé sur le lieu de la compétition ,après passage au contrôle administratif ,le pilote se verra remettre une plaque ou un dossard en échange de sa licence,à restituer le soir de la course.**

**Le pilote devra se présenter au contrôle technique 10mn avant son horaire de départ,tout retard au départ sera décompté de son temps de course.**

Le pilote déterminera sa catégorie de classement lors de sa première participation à une épreuve du Championnat. En cas de changement de catégorie en cours d'année (après accord de la Commission), il pourra être classé dans plusieurs catégories, mais il ne pourra être récompensé en fin de saison que dans la catégorie ou il a fait son meilleur classement général.

### **ARTICLE 3 : CATEGORIES ADMISES**

**Motos modernes** TR1, TR2+,TR2, TR2 Espoir, TR3+,TR3, TR3 Espoir,TR3 Ancienne, TR 4+,TR4+ Ancienne, TR 4, TR4 Espoir,TR4 Ancienne.

Pour les catégories TR 4 Espoir , TR 3 Espoir, et TR 2 Espoir les âges pris en compte sont à **partir de 7 ans jusqu'à 11\*ans** moto de cylindrée inférieure à 80cc et pour les **11 à 17\*ans** cylindrée inférieure à 125cc.

**(\*) au 1° janvier de l'année du championnat**

**Motos anciennes : Accessible avec licences MAT ,MAT2,NTR,ou NCO:** TR 3, TR 4+ et TR 4 Catégories ouverte à partir de 17 ans, et aux motos avec refroidissement par air, freins à tambours, et Bi amortisseurs.

**Les motos de plus de 30 ans à refroidissement à air seront classée s'ils le désirent en Catégorie Anciennes ,mais devront impérativement posséder des licences NTR ou NCO**

**Les pilotes de moto Anciennes qui désirent être classés dans les catégories Modernes devront impérativement posséder une licence NTR ou NCO**

Les zones TR2+, TR3+ et TR4+ doivent être signalées de manière claire et bien visible à l'entrée de la zone.

Pour qu'un titre de Champion soit décerné, un minimum de 5 pilotes doit être requis dans chaque catégorie ou sous-catégorie et une participation de pilotes de la catégorie à au moins 5 épreuves.

Les sous catégories TR2 Espoir 2, TR3 Espoir, et TR4 Espoir seront aussi classées au scratch dans leur catégories TR2,TR3,TR4.

Les champions 2024 des catégories TR4, TR4+, TR3, TR3+, TR2, TR2+, devront monter en 2026 dans la catégorie supérieure, toutefois, s'ils souhaitent rester dans leur catégorie, ils se verront affectés d'un handicap de **-15 points pour l'année 2026.**

### **ARTICLE 4 : RAPPEL DES COULEURS DES FLÊCHES**

Bleue : TR1 (dossard ou plaque bleue)

Bleues / Vert : TR2+ (dossard ou plaque bleue vert)

Vertes : TR2 /TR2 Espoir (dossard ou plaque vert)

Jaunes / Vertes : TR3+ (dossard ou plaque jaune vert)

Jaunes : TR3 /TR3 Espoir /TR3 Anciennes (dossard ou plaque jaune)

Jaunes / Noires : TR 4+/TR4+ Anciennes (dossard orange épaulette jaune,ou plaque noire jaune)

Noires : TR 4 / TR4 Espoir /TR4 Anciennes (dossard orange ou plaque noire)

### **ARTICLE 5 : RAPPEL DU BARÈME DES PENALITES**

Réussite : 0 point

1 pied à terre ou 1 appui : 1 point

2 pieds à terre ou 2 appuis : 2 points

3 pieds à terre ou 3 appuis et plus : 3 points

Échec : 5 points

**ARTICLE 6:** Le parcours doit comporter 10 zones au minimum par tour, temps global 6h ou 6h30.

Dans le but d'apporter un côté ludique à la course, les clubs organisateurs qui le souhaitent, pourront tracer une zone (et une seule) avec un système de pointage différent du système classique :

La zone est balisée par des portes qui augmentent progressivement le niveau de difficulté noté 5,3,2,1 et 0 points.

Le pilote obtiendra le score résultant de la porte qu'il parvient à atteindre avant d'avoir posé un pied.

Exemple :

Le pilote atteint la porte "2" sans avoir posé un pied et pose 1 pied après = il sera pointé 2 sur son carton

Le pilote pose un pied avant même d'avoir atteint la porte "5" = il sera pointé 5 sur son carton

**Départ horaire d'hiver :** 8h30, dernier départ 10h30.

**Départ horaire d'été :** 9h00 ou 9h30, dernier départ 11h00.

Les pilotes désirant partir plus tard seront considérés comme parti à 10h30 l'hiver et à 11h00 l'été.

Pour l'année 2025, le règlement sera du type stop, mais il faudra que les zones soient tracées pour pouvoir les enrouler.

Pour les tracés TR1, TR2+, TR2 et TR3+ le temps par zone est limité à 1.30 minutes, ceci afin d'éviter les bouchons dans les zones.

En cas de bouchons et afin d'éviter la mise hors course des pilotes qui ont trois tours obligatoires, ceux-ci seront prioritaires lors de leur deuxième tour.

Les tracés TR3 et TR4 devront être plutôt faciles.

Pour les catégories et sous catégories : TR3, TR4+et TR4 : 2 ou 3 tours au choix. Deux tours seront retenus pour le classement : celui du 1er tour et le meilleur des 2 suivants en respectant impérativement le temps de course (mais on est classé si on effectue que 2 tours).

Si un pilote de ces catégories est satisfait de ses 2 premiers tours, il pourra bien sûr repartir pour un troisième tour pour s'essayer dans la catégorie supérieure, hors classement, après changement de dossard, après avoir informé la direction de course et le secrétariat course en respectant évidemment l'interzone et l'ordre des zones ainsi que le temps global de course qui lui est attribué. (Il devra impérativement laisser la priorité aux pilotes qui sont toujours dans la course.

Pour les pilotes des catégories TR3+, TR2, TR2 Espoir, TR2+, TR1: le classement se fait sur trois tours obligatoires.

Par mesure de sécurité dans les interzones, la Commission trial demande à ce que les pilotes âgés de moins de 12 ans soient systématiquement accompagnés par une personne licenciée majeure.

Il est créé cette année une bourse aux suiveurs et aux commissaires sur engagemport,

Le pilote ou suiveur licencié (référént) qui veut prendre en charge l'accompagnement d'un ou deux jeunes pilotes lors d'une course s'inscrit. (charge au jeune pilote de prendre contact avec lui et de choisir une heure de départ compatible).

Il en est de même pour les commissaires qui veulent se porter volontaire pour une épreuve. (l'organisateur prendra contact avec eux).

## **ARTICLE 7 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

Les machines admises à disputer le Championnat doivent être conformes aux prescriptions techniques de la F.F.M. et au règlement particulier de l'épreuve, validées par le commissaire technique équipées d'un silencieux d'échappement conforme, d'un coupe circuit magnétique obligatoire, protection de couronne pleine, mousse de guidon, disques de freins pleins ou troués de maximum 8 mm (immatriculés et assurés et équipés d'un phare et d'un feu arrière si épreuve en circuit ouvert).

Une protection dorso ventrale est obligatoire pour les mineurs et recommandée pour les majeurs. Port d'un casque homologué ECE2205 ou ECE2206, gants et bottes, et habits à manches longue obligatoire.

**Le port d'un sac à dos ou d'une poche à eau type Camel Bak, ainsi que le port d'une banane sont interdits lors du franchissement des zones.**

Pour l'engagement, le pilote devra présenter sa licence en cours de validité, (la carte grise, et l'attestation d'assurance pour les épreuves en circuit ouvert), ainsi que l'autorisation parentale dûment remplie et signée pour les mineurs.

Les licenciés « une épreuve », devront produire une licence à la journée saisie sur le site de la FFM (au plus tard le jeudi précédent l'épreuve.) Pour les épreuves empruntant des voies ouvertes à la circulation, les pilotes devront posséder le permis requis pour la moto utilisée, ainsi que l'attestation d'assurance de celle-ci.

**Il n'y aura plus de licence à la journée prise le jour même de l'épreuve**

## **ARTICLE 8:**

**Le montant du droit d'engagement, est fixé à 33 euros si le pilote s'est engagé en ligne sur le site engagemports au plus tard le dimanche soir précédent l'épreuve. (une semaine avant l'épreuve)**

**Au-delà de cette date le droit d'engagement est fixé à 43 € en ligne ou sur place .**

Si un pilote veut s'engager par courrier, celui-ci devra être daté du vendredi précédent l'épreuve soit 9 jours avant l'épreuve (le cachet de la poste fera foi, l'organisateur devra garder l'enveloppe)). Passé ce délai le pilote devra payer son engagement au tarif majoré de 43€. L'organisateur lui attribuera un horaire de départ le matin de l'épreuve, cet horaire servira de référence au temps de course. Il devra se présenter au contrôle administratif avant 8h (heure d'hiver) ou 8h30 (heure d'été). Il lui sera attribué un horaire de départ en fonction des disponibilités restantes.,

Il n'y aura plus aucun engagement pris par mail, SMS ou téléphone.

Lien d'engagement sur engage sports : <https://ffm.engage-sports.com/>

Bulletin d'engagement téléchargeable sur le site : [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr) : rubrique documents.

#### **ARTICLE 9 :**

Il est rappelé que l'interzone fait partie intégrante de l'épreuve. Tout pilote surpris par un officiel n'empruntant pas l'interzone tracée par l'organisateur sera disqualifié.

Des contrôles de passage pourront être placés sur l'itinéraire ; ils devront être signalés par un drapeau rouge à proximité. Il est conseillé de tracer l'interzone accessible aux 50 cc et aux petites catégories.

L'interzone ne doit pas traverser la zone et pour des raisons évidentes de sécurité, il ne devra jamais être pris à contre sens, sous peine de disqualification.

#### **ARTICLE 10 :**

Le classement final se fera en comptabilisant l'intégralité des épreuves du championnat.

**Les épreuves courues à domicile ne seront pas comptabilisées mais, pour ne pas défavoriser les pilotes des Clubs organisateurs, ils se verront attribuer en fin d'année un supplément de points calculé sur la moyenne des points des épreuves où ils ont été classés .**

**Exemple : Si 7 épreuves au championnat, un pilote d'un club organisateur possède 72 points sur les 6 autres épreuves : on lui rajoute la moyenne  $72:6=12$  Points.**

**Son total final de points au championnat sera donc de  $72+12=84$  Points**

**Autre exemple: Si 7 épreuves au championnat, un pilote d'un club organisateur possède 50 points sur 4 épreuves: on lui rajoute la moyenne  $50:4=12,5$**

**Son total final de points au championnat sera donc de  $50+12,5=62,5$  Points**

#### **ARTICLE 11 :**

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points se fera de la façon suivante (sans les licenciés une épreuve et les pilotes hors ligue) du 1er au 15ème : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.

En cas d'arrêt d'une compétition, pour quelques raisons que ce soit, si tous les pilotes ont au moins effectués un tour, le classement de l'épreuve se fera sur ce seul tour, mais il ne sera attribué que la moitié des points au championnat

## **ARTICLE 12 : CLASSEMENT DES EPREUVES ET DU CHAMPIONNAT OCCITANIE**

### **Départage des ex-æquo**

Pour le départage des pilotes terminant avec le même nombre de points une épreuve, il est tenu compte du plus grand nombre de zéro, puis d'un, puis de deux, puis de trois.

En cas de maintien des ex-æquo, le pilote ayant réalisé le meilleur dernier tour comptabilisé sera classé premier.

Si l'égalité subsiste, les pilotes sont départagés par la prise en compte de leur temps de course global. (Pour les catégories où il n'y a que deux tours obligatoires, le temps est pris sur la fin du deuxième tour pour ceux qui n'en font que deux, et sur la fin du troisième tour pour ceux qui en font trois).

Pour le départage des ex-æquo au classement général final il se fera suivant le plus grand nombre de premières places, puis de deuxième, etc. Le cas échéant, la dernière épreuve sera déterminante.

**La remise des prix de la ligue se fera lors de la dernière épreuve du championnat.**

**ARTICLE 13 :** Les assistants pilotes devront être titulaires d'une licence LAP ou sportive, porter, le dossard fourni par l'organisation, ainsi qu'un casque homologué, des bottes et des gants pour pouvoir pénétrer dans la zone.

Il en va de même pour les assistants des pilotes des catégories éducatives

**ARTICLE 14 :** Pour chaque épreuve un délégué de la Ligue possédant une licence d'officiel valide sera présent. Il veillera au bon respect du règlement et contrôlera les licences une épreuve.

A l'issue de la course, il signera le rapport de clôture et se fera remettre un exemplaire des classements.

## **ARTICLE 15 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Dans le parc coureur, le pilote doit prendre des mesures pour éviter qu'essence, huile, liquide de refroidissement, etc. s'infiltrent dans le sol : **le tapis de sol est obligatoire sous peine de 10 points de pénalité sur l'épreuve.**

L'organisateur doit prendre des mesures pour que les déchets provenant des participants, spectateurs, point de vente soient récupérés dans un nombre suffisant de containers.

Le délégué est chargé de contrôler la mise en œuvre de ces mesures et rédiger un rapport en cas d'anomalies.

**ARTICLE 16 :** Le Jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels. Le délégué de l'épreuve est, de droit, Président du jury.

**ARTICLE 17 :** Les Clubs organisateurs devront mettre à disposition du secrétariat un raccordement électrique pour l'ordinateur et aussi être équipé d'une sono pour la remise des prix. (Un groupe électrogène suffit).

Ils devront utiliser pour le classement, le logiciel fourni par la commission.

Ils devront avoir des supports de flèches type arceaux métallique et des flèches standard (plus de flèches maison ou en cartons (celles-ci ne devront pas être coller et si possible pas agrafées aux arbres).

Essayer d'avoir 5 à 6 portes par couleur maximum dans chaque zone.

**ARTICLE 18:**Championnat de France des Régions

Pour l'épreuve du championnat de France des Régions seront prioritairement sélectionnés parmi les pilotes les mieux classés, les pilotes ayant effectués les 2/3 du championnat de ligue Occitanie Trial.

Exemple si 6 ou 7 épreuves au championnat 4 au moins courues.

Si 8 épreuves au championnat 5 au moins courues.

## **TITRE 2:RENCONTRE TRIAL EDUCATIF OCCITANIE 2025**

La Ligue organise LES RENCONTRES TRIAL EDUCATIF OCCITANIE comprenant 3 catégories : **Éducative 1, Éducative 2, Éducative 3**, dans le cadre de certaines épreuves du Championnat Occitanie. Elles devront être inclus dans le règlement particulier de l'épreuve. Les Clubs organisateurs devront impérativement fournir 2 BFA et les noter dans leur RP et 2 commissaires pour encadrer les épreuves éducatives.

**En participant à ses rencontres j'autorise la ligue motocycliste à exploiter toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tout support et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image.**

**ARTICLE 19 :** Ces rencontres sont ouvertes à tous les pilotes (6 à 15 ans) détenteurs d'une licence annuelle compétition, entraînement : ETR, NET,ETJ, LAJ ,( LJD jusqu'à 11ans),NJC,NJ1,NJ2,NJ3 ,(NJ3C jusqu'à 15ans).

Seul les pilotes des clubs affiliés à la ligue ayant une licence compétition seront récompensés en fin d'année

**ARTICLE 20 : ACCUEIL ADMINISTRATIF**

L'accueil au secrétariat de la manifestation doit se faire à 9 heures ,à 9h30 au contrôle technique ,afin de pouvoir partir avec les éducateurs au plus tard à 10h.

Les pilotes éducatifs seront prioritaires pour passer au contrôle technique.

Concurrents : à leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les pilotes éducatifs devront se présenter munis de leur licence pour l'année en cours ,de l'autorisation parentale, un pouvoir médical signé par les parents.

**Le montant des droits d'engagement est fixé à 22€ s'il s'est engagé en ligne sur le site engagesports au plus tard le dimanche précédant l'épreuve .(une semaine avant l'épreuve)**

**Au-delà de cette date le droit d'engagement est fixé à 27 € en ligne ou sur place .**

**Si un pilote veut s'engager par courrier, celui-ci devra être daté du samedi précédant l'épreuve (9 jours avant l'épreuve,le cachet de la poste fera foi). Passé ce délais le pilote devra payer son engagement au tarif majoré 27€**

**Il n'y aura plus aucun engagement pris par mail , SMS ou téléphone.**

**Lien d'inscription engage sports :<https://ffm.engage-sports.com/>**

Bulletin d'engagement téléchargeable sur le site : [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr) : rubrique documents

Pour les licences à la journée, les saisir impérativement sur le site de la FFM au plus tard le jeudi précédant l'épreuve.

**Il n'y aura plus de licence à la journée saisie sur place le jour de l'épreuve**

Les pilotes doivent obligatoirement avoir **une protection dorso ventrale**.

**Assistant et encadrement** : les pilotes des 3 catégories seront obligatoirement accompagnées d'au moins un assistant mécanique pour deux pilotes sous la responsabilité d'un breveté fédéral ou breveté d'état moto.

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux assistants pilotes munis d'une licence LAP ou sportive, seulement pour assurer le pilote à un endroit précis après acceptation du commissaire (port du casque et des gants et des bottes obligatoires dans la zone).

## **ARTICLE 21 : CARACTÉRISTIQUES DES RENCONTRES TRIAL ÉDUCATIF OCCITANIE**

Les rencontres trial éducatif Occitanie se dérouleront sur un parcours non ouvert à la circulation ne dépassant pas 1 km, 6 zones maximum. Le temps de course global est de 6h00 y compris la coupure d'une heure observée à l'heure du déjeuner. Le parcours devra être facilement accessible à pied pour les parents.

Le nombre de tour est de 3 pour les Éducatifs 1 et 2 il sera de 2 ou 3 tours pour les Éducatifs 3 (en fonction de la décision des éducateurs)

Éducatif 1 : flèche bleue, de 13 ans minimum à 15 ans révolus <125maxi ou moto électrique 11kw .

De 7 ans minimum à 12 ans révolus < 80cc ou moto électrique 24 P maxi.

Éducatif 2 : flèche verte, < 80cc ou moto électrique 24 P maxi, de 6 ans minimum à 12 ans révolus.

Éducatif 3 : flèche jaune, 80cc maxi et automatique ou moto électrique 20P, 24 P maxi, de 6 ans minimum à 12 ans révolus.

## **ARTICLE 22 : ÉVALUATION**

**3 critères sont retenus :**

- **Sécurité, matériel** : 3 points de pénalité si matériel défectueux ou dangereux.
- **Comportement du pilote et de ses accompagnateurs** : 5 points de pénalité si le comportement verbal ou gestuel est injurieux ou déplacé.
- **Aptitude au pilotage** : points correspondants à la fiche de pointage.

## **ARTICLE 23 : Récompenses des RENCONTRES TRIAL EDUCATIF OCCITANIE**

**A l'issue de chaque journée en fonction de l'évaluation faite par les éducateurs un classement pourra être établi, conformément aux dispositions de l'article 2 des RTS Activités Éducatives**

Il n'y aura pas de classement cumulé des épreuves, sauf pour les pilotes avec des licences compétition.

## **ARTICLE 24 :**

Le règlement national sera pris en considération pour toute clause non prévue dans ce règlement.

Les participants s'engagent à le respecter.

La commission Trial Occitanie.